

Ces esclaves modernes que risque de créer la Loi asile et immigration via un statut d'emploi au pair



Un amendement proposé par le Parti communiste relatif à un meilleur encadrement de l'article 22 de la loi relatif aux "jeunes au pair" a été soutenu par les députés LR Claude Goasguen et Fabien Di Filippo.

Avec Claude Goasguen

Avec Fabien Di Filippo

Atlantico : A l'occasion des débats relatifs au vote de la loi asile immigration, vous avez soutenu un amendement proposé par le parti communiste relatif à un meilleur encadrement de l'article 22 de la loi, relatif aux "jeunes au pair". Selon le dispositif voté, la nouvelle loi autorise ainsi de faire travailler ces jeunes au pair (jusqu'à l'âge de 30 ans) contre le versement "d'argent de poche". Un dispositif que vous, Claude Goasguen et Fabien Di Filippo, avez dénoncé, notamment au travers de mots comme "servage inadmissible". Quels sont les effets que pourraient avoir un tel article 22 ?

Claude Goasguen : L'effet est simple. C'est qu'il ne faut pas pousser les gens vers leurs mauvais penchants. Je suis maire du XVI^e arrondissement et je ne sais que trop ce qu'il se passe dans un certain nombre de familles et la manière dont souvent, les gens de maison, sont traités. Qu'ils soient Philippins ou Sri-lankais, dans des situations qui ne sont d'ailleurs pas toujours régulières mais même lorsqu'elles le sont, ils sont très mal traités. Et là, très franchement, je trouve quand même que la jeunesse jusqu'à 30 ans, cela fait quand même une "vieille" jeunesse et que cela peut pousser à accentuer encore un peu ce type de défauts qui consiste à prendre les jeunes au pair comme, au fond, des gens auquel on fait faire n'importe quoi pour des salaires qui sont souvent des salaires de misère et qui sont logés dans des conditions épouvantables. Je le dis d'autant mieux que j'ai essayé de lutter, et je continue de le faire, contre une tendance tout à fait regrettable d'un certain nombre de gens à les traiter, pas comme des esclaves, mais en les considérant comme une main d'œuvre un peu servile, et j'ai donc fait voter le groupe, qui a compris ces éléments. D'autant plus que l'amendement du parti communiste ne voulait pas supprimer les jeunes au pair, mais simplement donner la possibilité de contrôler la façon dont cela se passe. Sinon on fera n'importe quoi. Mais nous n'avons pas été entendus parce que cela a été voté. Et franchement, je le regrette. Il faut toujours essayer d'éviter les abus en poussant les mauvais penchants.

Fabien Di Filippo : On le voit immédiatement dans la manière dont est rédigé l'article. En premier lieu, le fait d'octroyer des titres de séjour automatiques est, pour nous, déjà quelque chose de gênant. Puis, en second lieu, on voit bien la relation asymétrique qui est introduite par rapport à ce titre de séjour entre la famille qui reçoit et le jeune en question. Et la manière dont est rédigé l'article est extrêmement floue. On parle de "tâches ménagères" ou de "garde d'enfants" sans véritablement définir de limites, et on ne parle

même pas de rémunération en contrepartie, mais simplement "d'argent de poche". Cela veut dire que cet article laisse la porte ouverte à tous les abus. Cet amendement auquel vous faites référence, qui provient des communistes et des insoumis, proposait au moins d'encadrer le contenu de ces missions et le statut des personnes en question. Parce que l'on sait très bien qu'il y a des endroits où le statut de jeunes au pair donne lieu à des abus. Ce serait la porte ouverte à une main d'œuvre à très bon marché en échange de titres de séjour. Ce sont des choses qui nous paraissent à nous absolument pas acceptables, ni sur le principe, ni sur le non-encadrement des missions.

Comment comprenez-vous la surdit  du gouvernement sur les points que vous, ainsi que les d put s de l'opposition de gauche, ont pu pointer ?

Fabien Di Filippo : Il faut savoir que pendant les d bats, aucun amendement, en tout cas des oppositions et surtout des R publicains, n'a  t  adopt . Donc   la base, le gouvernement avait d cid  de verrouiller compl tement le texte et de ne pas faire preuve d'ouverture, et ce, malgr  toutes ses faiblesses. Ce point n'est donc qu'un exemple parmi d'autres de la surdit  du gouvernement et de sa volont  de continuer d'avancer de mani re compl tement froide et sourde. Sur ce cas pr cis, le gouvernement n'a pas  t , ni le rapporteur, ni le ministre, capable de nous donner des  l ments explicatifs sur la mani re dont allait  tre encadr  ce statut. Et quand on voit que cela va de 18   30 ans, on peut quand m me se poser certaines questions sur la mani re dont vont  tre h berg s les jeunes au pair, sur le contenu pr cis de leur mission une fois qu'ils seront dans les familles. Outre le fait que l'on ne pr voit pas de r mun ration, il y a quand m me ce titre de s jour qui vient quand m me peser lourd dans la balance, et le gouvernement n'apporte aucune r ponse. Alors je ne sais pas quelle est l'intention, mais nous sommes dans une vision de la soci t , avec ce gouvernement, qui est compl tement bobo s e. Et cela se traduit effectivement une volont  de d velopper ce type d' change qui aboutit   un v ritable abus, et   une exploitation de la personne qui se met en place avec un chantage au titre de s jour qui est incontr lable.

Quelles sont selon vous les intentions du gouvernement en la mati re ? Sous entendez-vous que les effets d'asym trie que vous redoutez pourraient  tre les effets recherch s par le gouvernement ?

Claude Goasguen : Non. Je crois que tous les moyens sont bons pour le gouvernement de donner des possibilit s d'acc s   l'immigration, et c'est d'ailleurs la signification de cette loi qui renforce beaucoup les possibilit s d'acc s   l'immigration et la question de l'insertion. Cet article fait partie de ce sch ma mais je ne crois pas qu'il y ait de mauvaises pens es. Je crois qu'ils n' taient visiblement pas au courant. De toute fa on, tout ce qui  tait propos  par le gouvernement  tait consid r  comme la Bible et il n' tait pas question d'y toucher.

Fabien Di Filippo : Non. Je ne peux pas croire qu'ils soient cyniques   ce point. Mais l'absence de justification et de compr hension sur ce point-l  par rapport aux arguments que nous avons soulev , cette fermeture totale m'interroge. Quels que soient les bons sentiments qu'ils pouvaient avoir, sur l'ouverture culturelle etc..., l'absence d'encadrement ouvre la porte   des d rives et   des abus graves concernant le statut de ces personnes. C'est cela que nous souhaitons d noncer. Et comme tous les risques que nous avons pu soulever pendant ce d bat, sur le d voisement de la proc dure d'asile, ou du regroupement familial, sur les abus en mati re d'aide m dicale d' tat, sur tous ces points-l , ils ne voient qu'au travers du prisme de leurs bons sentiments, sans voir les risques qu'il y a derri re et qui se mat rialisent tr s concr tement dans la vie quotidienne des gens et de nos territoires.